

**Zeitschrift:** Annuaire de l'instruction publique en Suisse  
**Band:** 14 (1923)

**Artikel:** La Confédération et l'école  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-111019>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La Confédération et l'Ecole

---

**L'Ecole polytechnique fédérale** est le seul établissement d'éducation qui dépende directement de la Confédération. Fondée en 1855, elle a pris un développement considérable. Elle compte actuellement 3500 étudiants, répartis entre les sections suivantes :

Ecole d'architecture.  
Ecole d'ingénieurs constructeurs.  
Ecole d'ingénieurs mécaniciens.  
Ecole d'ingénieurs chimistes.  
Ecole de pharmacie.  
Ecole forestière.  
Ecole d'agronomie.  
Ecole pour maîtres spéciaux de mathématiques et de physique.

Ecole pour maîtres spéciaux de sciences naturelles.

Ecole militaire.

Les professeurs nommés à titre régulier sont au nombre de 69.

Les dépenses de la Confédération pour cette institution se sont élevées en 1922 à 2 248 919 francs.

\* \* \*

Les discussions relatives aux **examens fédéraux de maturité** ne sont pas encore terminées. Le Département fédéral de l'Intérieur a réuni, les 29 et 30 juin 1923, une nombreuse commission consultative groupant toutes les parties intéressées.

La Commission fédérale de maturité, d'accord avec la plupart des pédagogues, estime qu'on devrait considérer comme équivalents les diplômes de sortie des trois sortes de gymnases : gymnase classique, gymnase scientifique, gymnase réal (sciences et latin ou langues modernes et sciences). Les trois types de baccalauréats ou brevets de maturité donneraient un droit égal

à l'entrée dans les diverses facultés universitaires et à l'Ecole polytechnique.

Ce point de vue fut vivement combattu par les représentants des professions médicales (médecins, dentistes, vétérinaires, pharmaciens), qui ne voudraient admettre aux examens de médecine que des candidats possédant leur maturité classique ou au moins leur maturité réale (avec le latin).

Après une longue délibération, on finit par se mettre à peu près d'accord sur les trois points suivants :

1<sup>o</sup> « Les examens de maturité demeurerait dans la compétence exclusive de la Commission fédérale de maturité. »

2<sup>o</sup> « La fixation des conditions d'admission aux examens des professions médicales serait dans la compétence du Comité directeur des examens fédéraux de médecine, tout spécialement en ce qui concerne les types de maturité. »

3<sup>o</sup> Le Conseil de l'Ecole polytechnique serait invité à indiquer, de son côté, les types de maturité qu'il reconnaîtrait comme donnant accès à l'Ecole polytechnique.

Le dernier mot appartient au Département de l'Intérieur et au Conseil fédéral : il n'a pas encore été prononcé.

\* \* \*

### **Subventions de la Confédération.**

Conformément à la Loi fédérale du 25 juin 1903, la Confédération subventionne les cantons pour l'enseignement primaire, à raison de 60 centimes par habitant pour les régions montagneuses, et à 80 centimes par habitant pour le reste du pays. Ces subventions doivent être affectées à des buts spéciaux déterminés par la loi.

Voici le tableau des sommes accordées à chaque canton et l'emploi qu'il en a fait.

**Subvention à l'école primaire en 1921.**

Cantons	Ouverture de nouvelles classes	Constructions ou transformations de bâtiments scolaires	Halles de gymnastique ou places de jeux	Formations du personnel enseignant	Améliorations des traitements	Achat de mobilier scolaire	Distribution gratuite du matériel scolaire aux élèves	Secours aux élèves pour leur nourriture ou leur habillement	Education des enfants faibles d'esprit	Subvention fédérale	
										25 000.—	16 000.—
Zurich . . . . .	5 000.—	80 000.—	2 000.—	60 000.—	163 349.—	—	—	89 323.—	—	387 526.20	302 349.—
Berne . . . . .	—	10 000.—	—	—	228 203.20	4 003.80	—	8 000.—	14 000.—	100 333.80	—
Lucerne . . . . .	—	25 000.—	—	—	49 330.—	—	—	—	—	17 690.40	—
Uri . . . . .	—	—	—	—	17 690.40	527.50	69.—	177.50	—	46 742.40	—
Schwyz . . . . .	3 739.50	3 343.90	—	4 600.—	34 285.50	—	22.—	—	100.—	13 728.80	—
Obwald . . . . .	—	—	—	60.—	13 546.80	—	—	—	—	11 030.40	—
Nidwald . . . . .	2 600.—	3 000.—	—	—	5 000.—	1 500.—	—	280.40	—	19 989.60	—
Glaris . . . . .	—	—	—	—	14 789.60	1 200.—	—	—	—	16 893.60	—
Zoug . . . . .	350.—	236.80	125.—	—	9 952.70	881.30	1 406.92	2 282.08	1 658.80	3 834.25	83 792.40
Fribourg . . . . .	—	56 781.10	—	20 100.—	—	2 791.—	—	186.05	100.—	454.—	70 224.—
Soleure . . . . .	2 000.—	3 938.70	2 894.45	2 500.—	29 371.—	6 713.45	—	—	40 050.80	—	81 550.80
Bâle-ville . . . . .	—	—	—	—	39 000.—	—	—	—	—	—	45 892.80
Bâle-campagne . . . . .	—	—	—	—	45 892.80	—	—	—	—	—	27 658.20
Schaffhouse . . . . .	—	—	—	—	24 158.20	—	—	500.—	—	—	34 783.80
Appenzell Rh.-E. . . . .	5 833.35	—	—	—	9 445.95	—	—	—	—	—	11 727.20
Appenzell Rh.-L. . . . .	—	—	—	—	6 865.45	81.60	2 200.—	2 430.15	—	—	181 737.60
St-Gall. . . . .	—	—	—	—	65 226.85	936.50	4 392.—	40 469.25	4 075.—	—	93 655.20
Grisons . . . . .	—	—	—	—	69 162.70	955.—	807.50	5 800.—	—	—	138 380.40
Argovie . . . . .	—	—	—	—	138 380.40	—	—	—	—	—	80 950.20
Thurgovie . . . . .	11 921.92	—	—	36 570.—	—	29 756.28	2 450.—	252.—	—	—	124 932.80
Tessin . . . . .	—	36 650.—	12 300.—	—	75 982.80	—	—	—	—	—	190 474.20
Vaud . . . . .	—	21 646.80	—	—	168 827.40	—	—	—	—	—	102 704.80
Valais . . . . .	—	55 000.—	—	3 000.—	39 704.80	4 000.—	—	1 000.—	—	465.63	79 836.60
Neuchâtel . . . . .	—	—	—	384.30	68 986.67	—	—	10 000.—	17 179.90	92 943.60	—
Genève . . . . .	—	12 520.—	—	1 953.45	34 880.10	6 313.10	—	20 097.05	—	—	—
Total	31 444.77	362 305.30	34 126.35	146 037.75	1 354 822.82	55 518.53	36 533.47	273 750.53	62 989.28	2 357 528.80	—

## Encouragements à l'enseignement professionnel.

En vertu de l'arrêté fédéral du 27 juin 1884, la Confédération subventionne les écoles et cours industriels, ainsi que les écoles d'art et de métiers.

En voici le tableau :

CANTONS	Cours professionnels		Ecoles, Musées moyens d'enseignement	
	Nomb.	Subventions	Nomb.	Subventions
Zurich . . . . .	38	267 200	9	360 449
Berne . . . . .	55	167 586	12	288 237
Lucerne . . . . .	18	22 723	3	25 774
Uri . . . . .	1	2 600	—	—
Schwyz . . . . .	12	7 314	—	—
Obwald . . . . .	5	3 115	—	—
Nidwald . . . . .	4	1 970	—	—
Glaris . . . . .	9	12 976	1	414
Zoug . . . . .	5	6 372	1	424
Fribourg . . . . .	13	16 542	3	50 142
Soleure . . . . .	18	48 312	1	5 631
Bâle-Ville . . . . .	1	114 463	2	35 553
Bâle-Campagne . . . . .	8	9 276	2	4 093
Schaffhouse . . . . .	7	13 603	—	—
Appenzell Rh.-E. . . . .	10	6 659	1	1 666
Appenzell Rh.-I. . . . .	1	416	—	—
St-Gall . . . . .	33	81 094	7	95 545
Grisons. . . . .	9	16 106	1	920
Argovie . . . . .	21	68 352	2	9 342
Thurgovie . . . . .	14	16 917	1	256
Tessin . . . . .	19	121 150	—	—
Vaud . . . . .	30	20 791	10	109 479
Valais . . . . .	6	4 999	1	1 700
Neuchâtel . . . . .	7	10 888	7	282 376
Genève . . . . .	2	93 302	4	333 202
	346	1 134 726	68	1 605 203
Totaux : Pour 414 établissements 2 739 929 fr. de subventions.				

### Encouragements à l'enseignement commercial.

C'est l'arrêté fédéral du 15 avril 1891 qui règle les subventions accordées dans ce but.

Les établissements qui en bénéficient sont les suivants :

CANTONS	Hautes études commerciales		Ecoles de Commerce		Ecoles d'administration		Cours commerciaux	
	Nomb.	Subventions	Nomb.	Subventions	Nomb.	Subventions	Nomb.	Subventions
Zurich . . . . .	1	17 672	3	194 407	1	4 757	9	315 700
Berne . . . . .	1	15 040	8	122 746	1	5 324	19	106 582
Lucerne . . . . .	—	—	2	32 766	1	10 703	4	30 592
Uri . . . . .	—	—	—	—	—	—	1	583
Schwyz . . . . .	—	—	—	—	—	—	2	2 300
Glaris . . . . .	—	—	—	—	—	—	1	5 600
Zoug . . . . .	—	—	1	11 136	—	—	1	3 900
Fribourg . . . . .	1	8 514	3	32 960	—	—	3	2 145
Soleure . . . . .	—	—	2	33 946	1	4 603	5	15 550
Bâle-Ville . . . . .	2	7 353	3	98 944	—	—	1	55 500
Bâle-Campagne . . . . .	—	—	—	—	—	—	1	4 000
Schaffhouse . . . . .	—	—	—	—	—	—	2	11 980
Appenzell Rh.-E. . . . .	—	—	1	2 739	—	—	3	2 973
St-Gall . . . . .	1	78 372	2	61 437	1	40 738	20	97 386
Grisons . . . . .	—	—	2	28 649	—	—	3	6 111
Argovie . . . . .	—	—	1	15 642	—	—	11	37 979
Thurgovie . . . . .	—	—	1	10 009	—	—	9	7 329
Tessin . . . . .	—	—	2	60 306	—	—	4	12 002
Vaud . . . . .	1	31 622	2	115 967	—	—	15	33 584
Valais . . . . .	—	—	3	16 892	—	—	4	3 186
Neuchâtel . . . . .	1	6 763	3	153 645	—	—	7	10 629
Genève . . . . .	1	51 762	3	98 739	1	17 877	5	50 534
Etranger . . . . .	—	—	—	—	—	—	5	11 272
	9	217 098	42	1 090 930	6	84 002	135	827 417

Total : pour 192 établissements, 2 219 447 fr. de subventions.

Il y a en Suisse 9 écoles de hautes études commerciales, avec 99 maîtres et 1104 étudiants, dont 86 du sexe féminin.

Le nombre des écoles de commerce est de 42, comptant 6861 élèves, dont 3051 jeunes filles.

Les écoles d'administration sont au nombre de 6 avec 327 élèves, dont 13 jeunes filles.

Les cours commerciaux ont été suivis par 20 290 personnes dont 7426 du sexe féminin. Le tiers des associations commerciales ou des autorités qui organisent des cours (soit 34 sur 132) exigent que ceux-ci se donnent de jour, soit avant 8 heures du soir.

## Encouragements à la préparation ménagère du sexe féminin.

Depuis l'adoption de l'arrêté fédéral du 20 décembre 1895, la Confédération soutient de ses subventions (environ le 30 %) les établissements permanents ayant en vue l'éducation ménagère des jeunes filles. Voici le tableau de ces écoles ménagères :

Cantons	Cours ménagers donnés après l'âge de la scolarité		Cours ménagers donnés dans les classes supé- rieures de l'école prim.		Écoles ménagères proprement dites	
	Nombre	Subsides	Nombre	Subsides	Nombre	Subsides
Zurich . . . . .	80	57 450	11	19 434	3	50 824
Berne. . . . .	72	64 274	18	43 601	8	41 801
Lucerne. . . . .	11	6 009	1	5 776	4	25 540
Uri . . . . .	2	610	—	—	—	—
Schwyz . . . . .	10	4 829	—	—	—	—
Obwald	3	1 494	—	—	—	—
Nidwald	6	2 055	—	—	—	—
Glaris . . . . .	26	12 658	—	—	—	—
Zoug . . . . .	6	3 029	1	769	—	—
Fribourg . . . . .	43	34 567	—	—	6	29 831
Soleure . . . . .	15	27 383	—	—	1	3 792
Bâle-ville . . . . .	1	2 136	3	15 133	1	100 736
Bâle-campagne . .	18	7 423	2	691	—	—
Schaffhouse . . .	14	24 736	1	1 619	—	—
Appenzell Rh.-E. .	25	8 154	4	2 107	—	—
Appenzell Rh.-I. .	2	189	—	—	—	—
St-Gall . . . . .	53	28 805	11	22 899	4	56 845
Grisons . . . . .	30	4 944	—	—	1	5 242
Argovie . . . . .	42	14 477	2	3 744	2	7 817
Thurgovie . . . . .	59	15 566	4	2 073	1	941
Tessin . . . . .	16	46 722	—	—	—	—
Vaud . . . . .	33	30 765	4	4 918	4	30 202
Valais . . . . .	16	34 719	—	—	2	6 037
Neuchâtel . . . . .	5	13 829	—	—	3	48 546
Genève . . . . .	1	15 751	—	—	2	77 242
	589	462 57	62	22 764	42	485 414
Total : Pour 693 établissements, 1 070 752 fr. de subventions.						

## Encouragements aux écoles d'agriculture.

Ont reçu des subventions en 1921 :

a) *Ecoles d'agriculture théoriques et pratiques, de caractère permanent.*

Etablissements	Nombre d'élèves	Dépenses pour l'enseignement	Subventions de la Confédération
1. Strickhof (Zurich) . . . . .	77	46 402.63	23 201.30
2. Rutti (Berne) . . . . .	66	48 515.75	24 257.85
3. Ecône (Valais) . . . . .	35	24 553.90	12 276.95
4. Cernier (Neuchâtel) . . . . .	45	54 715.32	27 357.66
	1921 : 223	174 187.60	87 093.76

b) *Ecole d'agriculture d'hiver.*

1. Strickhof avec sa filiale de Winterthour (Zurich) . . . . .	128	39 528.16	19 764.10
2. Afforltern a. A. (Zurich) . . . . .	16	8 979.85	4 489.92
3. Wetzikon (Zurich) . . . . .	30	9 140.70	4 570.35
4. Wädenswil (Zurich) . . . . .	30	15 214.45	7 607.23
5. Bulach (Zurich) . . . . .	17	8 140.10	4 070.05
6. Rutti (Berne) . . . . .	126	38 668.05	19 334.—
7. Schwand-Munsingen (Berne) . . . . .	153	73 235.85	36 617.95
8. Porrentruy (Berne) . . . . .	41	20 879.71	10 439.85
9. Langenthal . . . . .	68	36 814.50	18 407.28
10. Brienz (Ecole d'économie alpestre) . . . . .	30	16 753.71	8 376.85
11. Sursee (Lucerne) . . . . .	116	43 405.33	21 702.65
12. Willisau land . . . . .	34	12 792.85	6 396.40
13. Glaris . . . . .	13	9 017.85	4 508.90
14. Zoug . . . . .	27	12 854.94	6 427.47
15. Pérrolles (Fribourg) . . . . .	74	35 983.67	17 991.83
16. Soleure . . . . .	52	28 322.72	14 161.35
17. Liestal . . . . .	67	18 740.10	9 370.05
18. Schaffhouse . . . . .	55	24 297.32	12 148.65
19. Custerhof - Rheineck avec filiale Sargans (St-Gall) . . . . .	153	61 714.17	30 857.08
20. Plantahof (Grisons) . . . . .	87	51 868.22	25 934.11
21. Brugg (Argovie) . . . . .	159	53 314.90	26 657.45
22. Arenenberg (Thurgovie) . . . . .	91	38 548.02	19 274.01
23. Mezzana (Tessin) . . . . .	32	33 116.99	16 558.50
24. Lausanne (Vaud <sup>1</sup> ) . . . . .	117	40 979.10	20 489.55
25. Viège (Valais) . . . . .	26	24 706.70	12 353.35
26. Cernier (Neuchâtel) . . . . .	15	18 238.44	9 119.20
27. Genève . . . . .	23	13 081.—	6 540.50
	1921 : 1780	788 337.40	394 168.63

<sup>1</sup> Avant l'ouverture de l'école permanente de Marcellin sur Morges.

c) *Ecoles d'horticulture.*

1. Oeschberg (Berne) . . . . .	16	9 830.80	4 915.40
2. Châtelaine (Genève) . . . . .	45	64 891.40	32 445.65
	1921 : 61	74 722.20	37 361.05

d) *Ecole de fromagerie.*

1. Rutti (Berne) . . . . .	57	53 245.85	26 622.92
2. Pérrolles (Fribourg) . . . . .	32	34 412.57	17 206.28
3. Moudon (Vaud) . . . . .	22	36 180.60	18 090.30
	1921 : 111	123 839.02	61 919.50

## Dépenses faites pour les conférences ou cours itinérants d'agriculture.

## DÉPENSES DES CANTONS

Cantons	Cours et conférences	Recherches faites à l'étable ou à la fromagerie	Total	Subventions de la Confédération
1. Zurich . . . . .	29 871.65	—	29 871.65	14 935.80
2. Berne . . . . .	33 257.90	13 990.—	47 247.90	23 623.95
3. Lucerne . . . . .	4 284.40	4 343.80 !	8 628.20	4 314.10
4. Nidwald . . . . .	107.80	—	107.80	53.90
5. Fribourg . . . . .	2 559.30	8 200.20	10 759.50	5 379.75
6. Schaffhouse . . . . .	2 708.40	—	2 708.40	1 354.20
7. St-Gall . . . . .	12 897.55	981.30	13 878.85	6 939.40
8. Grisons . . . . .	3 104.20	—	3 104.20	1 552.10
9. Argovie . . . . .	6 272.15	—	6 272.15	3 136.05
10. Thurgovie . . . . .	4 459.45	—	4 459.45	2 229.70
11. Tessin . . . . .	209.95	—	209.95	104.95
12. Vaud . . . . .	6 049.85	156.50	6 206.35	3 103.15
13. Valais . . . . .	5 316.95	—	5 316.95	2 658.57
14. Neuchâtel . . . . .	141.—	—	141.—	70.50
15. Genève . . . . .	4 172.45	—	4 172.45	2 086.20
A Soleure, pour les cours complémentaires agricoles . . . . .	—	—	6 420.—	5 506.70
Cycle des conférences de la Société des maîtres d'agriculture . . . . .	—	—	—	120.—
	1921 : 115 413.—	27 671.80	149 504.80	77 169.02

## Résumé des subventions fédérales (en 1921) :

a) A l'enseignement primaire . . . . .	Fr. 2 357 528.80
b) " industriel . . . . .	» 2 739 929.—
c) " commercial . . . . .	» 2 219 447.—
d) " ménager . . . . .	» 1 070 752.—
e) " agricole . . . . .	» 651 974.89
Total . . . . .	Fr. 9 039 631.69